



CONSEIL — 232^e SESSION

SIXIÈME SÉANCE

(Salle du Conseil, lundi 17 juin 2024, 10 heures et 14 h 30)¹

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Rapport de fin de mandat du Secrétaire général

1. Le Conseil reprend l'examen de ce point en se fondant sur la note C-WP/15599, qui contient le rapport de fin de mandat du Secrétaire général (voir résumé C-DEC 232/5).
2. Après examen, le Conseil :
 - a) se félicite des informations détaillées présentées relativement à l'éventail d'initiatives prises par le Secrétaire général tout au long de son premier mandat, et salue les initiatives ambitieuses visant la modernisation et la transformation de l'Organisation ainsi que les résultats positifs qu'a obtenus l'Organisation sous sa direction au cours des trois dernières années ;
 - b) prend note du contenu du rapport et, ce faisant, constate que l'examen d'un certain nombre de questions importantes ayant des incidences sur les activités de l'Organisation, en particulier la viabilité du budget, du Plan stratégique de l'OACI et des principales activités au titre de l'objectif de transformation, sera effectué au cours de son second mandat.

Turbulence en air clair

3. Le Conseil examine ce point sur la base des exposés en PowerPoint présentés par le Représentant de l'Autriche et le Secrétariat, dans le contexte de manifestations récentes de turbulence en ciel clair et de leurs incidences sur la sécurité de la navigation aérienne mondiale, ainsi que les travaux réalisés par la Commission de navigation aérienne et le Secrétariat à cet égard.
4. Après examen, le Conseil :
 - a) prend note des informations présentées et, ce faisant, invite le Président de la Commission de navigation aérienne à faire connaître à la Commission et au Groupe d'experts de la météorologie (METP) les préoccupations exprimées par le Conseil au cours de ses discussions sur le sujet et à étudier les possibilités d'accélérer ses travaux dans ce domaine dans la mesure du possible ;

¹ La sixième séance du Conseil a commencé immédiatement après la fin de la réunion du Comité du transport aérien.

- b) demande au Secrétariat de continuer de surveiller de près les faits nouveaux dans ce domaine, notamment les liens possibles avec le changement climatique, et de déterminer des moyens de recueillir des données et des statistiques pertinentes sur les manifestations de turbulence en ciel clair, aux niveaux régional et mondial, et à ce propos charge le Secrétariat, en coordination avec la Commission, de continuer de le tenir informé à cet égard.

Mise à jour sur les travaux relatifs au Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)

5. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15587, qui contient une mise à jour sur les faits nouveaux récents concernant la mise en œuvre du CORSIA, notamment des renseignements sur les carburants admissibles du CORSIA et les unités d'émissions admissibles du CORSIA, ainsi que le soutien que le CAEP apporte au Conseil pour réaliser l'examen périodique 2025 du CORSIA. Il est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité du climat et de l'environnement sur le sujet.

6. Après examen, le Conseil :

- a) demande au CAEP de surveiller étroitement la composition du conseil de son Équipe spéciale sur les carburants (FTG) et de prendre toutes les mesures adéquates pour assurer une représentation géographique équitable parmi les membres, tout en évitant aussi les conflits d'intérêts éventuels, et, à cet égard, demande au Secrétariat de lui faire rapport sur cette question, selon qu'il convient ;
- b) demande par ailleurs au CAEP de prendre de mesures concrètes afin d'accélérer la mise au point et l'approbation de nouveaux programmes de certification de la durabilité pour les carburants d'aviation durables (SAF), les carburants d'aviation à moindre émission de carbone (LCAF) et autres énergies plus propres pour l'aviation, et de diligenter l'analyse et l'approbation des valeurs durant le cycle de vie pour les nouvelles sources et filières de carburants, conformément au paragraphe 13 du Cadre mondial de l'OACI pour les SAF, les LCAF et autres énergies plus propres pour l'aviation et aux exigences du CORSIA, avec l'appui nécessaire du Secrétariat ;
- c) demande aussi au CAEP de faire des mises à jour par la suite sur les analyses du CORSIA afin d'appuyer le Conseil dans l'examen périodique 2025 du CORSIA, conformément au calendrier établi par le CAEP à cet égard, présenté au Comité du climat et de l'environnement pendant la session en cours et qui figure dans le document de référence annexé à la note C-WP/15587 ;
- d) souligne la nécessité de fournir d'autres informations concernant l'offre, la distribution régionale et le prix des unités d'émissions admissibles du CORSIA et des carburants admissibles CORSIA comme élément clé de l'examen périodique 2025 du CORSIA et de toute recommandation qui sera intégrée au rapport que le Conseil présentera à la 42^e session de l'Assemblée ;
- e) demande au CAEP d'élaborer des orientations pour les États et les exploitants d'avions sur des aspects relatifs à la réclamation au titre des carburants d'aviation durables en vertu d'autres programmes réglementaires et volontaires sur les gaz à effet de serre, et ses répercussions éventuelles sur la disponibilité des carburants admissibles CORSIA.

États financiers et rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2023

7. Le Conseil examine le point en se fondant sur la note C-WP/15578, relative aux états financiers audités de l'Organisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui rendent compte de la situation financière de l'OACI, ainsi que de la performance financière des projets et des activités gérés par l'OACI pour le compte de tiers. Le Conseil se fonde aussi pour son examen sur un rapport verbal du Comité des finances à ce sujet, ainsi que sur un exposé du Commissaire aux comptes.

8. Après examen, le Conseil :

- a) remercie les représentants du Contrôle fédéral suisse des finances (CDF) pour leur rapport exhaustif et pour les compléments d'information fournis par le Comité des finances pendant la phase comités ;
- b) convient qu'en ce qui a trait aux états financiers audités de l'OACI pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, la date limite de présentation au Conseil sera repoussée au 31 mai 2025 afin de tenir compte du déploiement attendu du nouveau progiciel de gestion intégré (ERP) au début de 2025, étant entendu que cela n'aura pas de conséquences sur l'examen des états financiers et du rapport du Commissaire aux comptes par le Comité des finances et le Conseil au cours de la 235^e session ;
- c) note, avec satisfaction, l'opinion sans réserve du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'Organisation pour l'exercice 2023, ainsi que la performance financière et la situation améliorées de l'Organisation et, tout en exprimant sa préoccupation à l'égard du nombre de recommandations en suspens dans le domaine des services informatiques, constate qu'il est prévu que ces recommandations soient mises en œuvre par le Secrétariat à la suite de la mise en service du progiciel de gestion intégré l'an prochain ;
- d) convient que les rapports d'audit financier figurant dans l'appendice de la note C-WP/15578 seront présentés à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée, et, ce faisant, prend note du plan d'action du Secrétariat pour faire suite aux recommandations du Commissaire aux comptes, proposé dans l'annexe à la même note.

Protection de l'environnement — Faits nouveaux survenus à l'OACI et dans d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales

9. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15586, révision n° 1, qui contient une feuille de route pour la mise en œuvre des résultats de la troisième Conférence sur l'aviation et les carburants alternatifs (CAAF/3), y compris les mesures, rôles et responsabilités prévus, les calendriers, les ressources nécessaires et les liens avec les travaux de l'OACI portant sur ces sujets, notamment la mise en œuvre du LTAG, en prélude à la 42^e session de l'Assemblée en 2025 et couvrant la période jusqu'à la tenue de la CAAF/4, en 2028 au plus tard. Il est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité du climat et de l'environnement sur le sujet.

10. Après examen, le Conseil approuve la feuille de route de l'OACI pour la mise en œuvre du Cadre mondial de l'OACI pour les SAF, les LCAF et autres énergies plus propres pour l'aviation, y compris les mesures, rôles et responsabilités prévus, les calendriers, les ressources nécessaires et les liens avec les travaux de l'OACI portant sur ces sujets, notamment la mise en œuvre du LTAG, en prélude à la 42^e session de l'Assemblée en 2025 et couvrant la période jusqu'à la tenue de la CAAF/4, en 2028 au plus tard, modifiée par le Comité du climat et de l'environnement et annexée à son rapport verbal, et sous réserve d'autres

modifications portant sur les composantes 2, 3 et 4 convenues par le Conseil au cours de son examen, comme indiqué à l'appendice du présent résumé des décisions, étant entendu que :

- a) la feuille de route de l'OACI sera un document vivant, qui sera régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'avancement de la mise en œuvre et réfléchir à d'autres mesures, étant entendu que dorénavant ce sujet fera l'objet d'un point récurrent sur lequel il sera fait rapport pendant des sessions ultérieures du Conseil, selon qu'il convient ;
- b) la feuille de route de l'OACI établit de manière transparente les ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre du Cadre mondial et à la réalisation du LTAG, et qu'elle devrait être utilisée pour orienter les efforts de mobilisation de ressources, sous réserve des discussions à venir sur le Plan d'activités et le budget ordinaire pour la période 2026-2028 ;
- c) la mise en œuvre de la feuille de route de l'OACI devrait se faire de manière équilibrée entre les quatre composantes interdépendantes, et être axée immédiatement sur la nécessité d'accélérer le niveau de renforcement des capacités et de soutien à la mise en œuvre, de financement et d'autres éléments essentiels de soutien et de suivi, de sorte à favoriser la production et l'utilisation rapides d'énergies plus propres pour l'aviation dans toutes les régions ;
- d) le Secrétariat devrait veiller à la coordination entre les directions et les organes de l'OACI compétents sur des questions transversales liées à la mise en œuvre du LTAG, et à tous les éléments du panier de mesures de l'OACI pour les réductions d'émissions, en vertu de l'approche d'unité d'action de l'OACI, avec des rôles et des responsabilités clairement définis, notamment pour réaliser les études de faisabilité au titre du programme ACT-SAF et lancer effectivement le pôle d'investissement financier.

Questions diverses

Organisations internationales invitées à participer à la 39^e session du Comité juridique

11. Pour donner suite à la demande que le Président du Conseil a reçue de l'Agence de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC-CASSOA), exprimant son souhait d'assister à la 39^e session du Comité juridique de l'OACI, qui se tiendra du 25 au 28 juin 2024 à Montréal, le Conseil est convenu que l'Agence devrait être invitée à participer.

APPENDIX

APPROVED AMENDMENTS TO THE ROADMAP FOR IMPLEMENTATION OF THE ICAO GLOBAL FRAMEWORK¹

1. ROADMAP FOR IMPLEMENTATION OF THE ICAO GLOBAL FRAMEWORK

[...]

Building Block 2 (Regulatory Framework) – Environmental Tools and Platform

a) *Proposed Actions*

- To urgently accelerate the analysis and approval of life cycle values for new fuel sources and pathways, while ensuring environmental integrity in line with CORSIA requirements.
- To urgently accelerate the development and approval of new Sustainability Certification Schemes (SCS) in all regions, while ensuring environmental integrity in line with CORSIA requirements.

[...]

Building Block 3 (Implementation Support) – ACT-SAF and ACT-LTAG programmes

a) *Proposed Actions*

[...]

- To implement the ACT-SAF programme, including:
 - [...]
 - assistance with development of feasibility studies and business cases, involving the development and production of SAF, LCAF and other aviation cleaner energies;
 - supporting the development of project proposals to facilitate their financial access under the Finvest Hub; and

[...]

c) **Required Resources²**

[...]

- Additional resources to support the development of project proposals for the Finvest Hub.

¹ The text presented herewith reflects the additional amendments agreed by the ICAO Council to the ICAO Roadmap for the Implementation of the Global Framework, on the basis of the modifications proposed by the CEC and appended to its oral report.

Building Block 4 (Financing) – Advocacy & Outreach, ICAO Finvest Hub and Study

[...]

c) Required Resources²

[...]

- Resources for the development of a study through the services of a third-party consultancy and possible resources for the follow-up activities related to the subject, in light of the deliberations of the 42nd Session of the Assembly.

[...]